



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 6 MAI 2024 À
19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Dépôt des résultats d'une tenue de registre – Règlement numéro 2024-519 modifiant le règlement numéro 2015-320 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 500 000,00 \$ pour un montant total de 1 150 000,00 \$ à des fins d'acquisitions de véhicules
 - 3.3 Dépôt des résultats d'une tenue de registre – Règlement 2023-503 modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 3.4 Adoption du Règlement 2023-503 – modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 3.5 Adoption du Règlement numéro 2024-522 – Règlement modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 3.6 Adoption du Règlement numéro 2024-523 - Règlement modifiant le règlement de lotissement 2016-342
 - 3.7 Adoption du règlement 2024-520 modifiant le règlement 2023-509 sur la tarification des biens
 - 3.8 Extinction partielle d'une servitude par Hydro-Québec – secteur de plateau sportif
 - 3.9 Octroi d'un mandat de représentation pour un dossier judiciaire – 350-32-700849-229
- 4. TRAVAUX PUBLICS**
 - 4.1 Octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux – projet de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue
 - 4.2 Octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux – projet de la 9^e Avenue
 - 4.3 Octroi d'un contrat d'étude – projet 40^e et 84^e – études complémentaires
 - 4.4 Deux (2) directive de changement - 9^e Avenue
 - 4.5 Octroi d'un contrat pour l'épandage d'abat-poussière
 - 4.6 Acquisition d'un camion dix roues
 - 4.7 Reddition de comptes PAVL
 - 4.8 Mandat pour le contrat de resurfacement de la 181^e Rue
 - 4.9 Mandat SEAO pour le dépôt du projet de la route du Parc-Industriel
 - 4.10 Acceptation des offres pour l'appel d'offres 24-0058 – disposition de biens
 - 4.11 Achat d'un balai ramasseur
- 5. URBANISME**
 - 5.1 Permission de stationnement sur la 9^e Avenue – modification à la résolution R-2024-04-8126
 - 5.2 Demande de dérogation mineure au 642-A, route du Golf
 - 5.3 Demande de dérogation mineure au 575, boulevard Renault
- 6. SPORTS ET LOISIRS**
 - 6.1 Demande de subvention – Programme PRIMA
 - 6.2 ~~Octroi du contrat pour les jeux d'eau~~ – **REPORTÉE**
 - 6.3 Autorisation pour une terrasse à l'aréna
 - 6.4 Appui de la candidature de la Ville de Saint-Georges et prêt d'installations sportives pour les jeux du Québec 2027
- 7. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**





- 7.1 Autorisation d'aller en appel d'offre – SEAO – Camion de pompiers
- 8. TRÉSORERIE**
 - 8.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 8.2 Appel d'offres – assurance contre les cyber-risques – Union des municipalités du Québec
- 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 9.1 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – sécurité de l'intersection de la Route du Parc-Industriel et de la route du Golf
 - 9.2 Politique en matière de violence conjugale
 - 9.3 Fermeture des caisses Desjardins
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-05-8140

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2024-05-8142

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 15 avril 2023 et du 22 avril 2024 soient adoptés tels que rédigés.

3.2 DÉPÔT DES RÉSULTATS D'UNE TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-519 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-320 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 500 000,00 \$ POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 150 000,00 \$ À DES FINS D'ACQUISITIONS DE VÉHICULES

Sandra Bernard dépose au conseil les résultats de la tenue de registre concernant le Règlement 2024-519 – Règlement numéro 2024-519 modifiant le règlement numéro 2015-320 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 500 000,00 \$ pour un montant total de 1 150 000,00 \$ à des fins d'acquisitions de véhicules.

Le registre n'a recueilli aucune signature.

3.3 DÉPÔT DES RÉSULTATS D'UNE TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT 2023-503 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

Sandra Bernard dépose au conseil les résultats de la tenue de registre concernant le Règlement 2023-503 modifiant le règlement de zonage 2016-341.

Le registre n'a recueilli aucune signature.

3.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-503 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du projet 2023-503 modifiant le règlement de zonage 2016-341 a été donné le 14 août 2023 ;





CONSIDÉRANT QUE le premier projet du règlement 2023-503 modifiant le règlement de zonage 2016-341 a été adopté le 14 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 13 mars 2024 à propos du règlement de zonage 2023-503 ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet du règlement de zonage 2023-503 a été adopté le 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une tenue de registre des personnes habiles à voter a été tenue le 25 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus dispensent la lecture du règlement puisqu'ils en ont reçu une copie du règlement avant les présentes ;

R-2024-05-8143

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement 2023-503 modifiant le règlement de zonage 2016-341 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-522 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant le règlement 2024-522 – règlement modifiant le règlement de zonage 2016-341 a été donné le 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement 2024-522 a été adopté le 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 2 mai 2024 à propos du règlement 2024-522 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été modifié légèrement à la suite des commentaires reçus et qu'il a été transmis au conseil avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les élus dispensent la lecture du règlement puisqu'ils en ont reçu une copie du règlement avant les présentes ;

R-2024-05-8144

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2024-522 - règlement modifiant le règlement de zonage 2016-341 avec les modifications proposées ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-523 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2016-342

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant le règlement 2024-523 – règlement modifiant le règlement de lotissement 2016-342 a été donné le 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement 2024-523 a été adopté le 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 2 mai 2024 à propos du règlement 2024-523 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été modifié légèrement à la suite des commentaires reçus et qu'il a été transmis au conseil avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les élus dispensent la lecture du règlement puisqu'ils en ont reçu une copie du règlement avant les présentes ;





R-2024-05-8145

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2024-523 - règlement modifiant le règlement de lotissement 2016-342 avec les modifications proposées ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-520 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-509 SUR LA TARIFICATION DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion du règlement 2024-520 en date du 2 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé un projet de ce règlement 2024-520 en date du 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus dispensent la lecture du règlement puisqu'ils en ont reçu une copie du règlement avant les présentes ;

R-2024-05-8146

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement 2024-520 modifiant le règlement numéro 2023-509 sur la tarification des biens ;

QUE le règlement 2024-520 entrera en vigueur conformément à la loi.

3.8 EXTINCTION PARTIELLE D'UNE SERVITUDE PAR HYDRO-QUÉBEC – SECTEUR DE PLATEAU SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à Hydro-Québec la réduction d'une servitude sur ces immeubles situés dans le secteur du plateau sportif enregistrée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce sous le numéro 233 328 ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a fait parvenir un projet d'acte d'extinction partielle de servitude à la Ville en ce sens ;

R-2024-05-8147

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte le projet d'acte d'extinction partielle de servitude tel que le projet a été transmis ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou, à défaut de ce dernier, Patrick Mathieu, maire suppléant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou, à défaut de cette dernière, Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, afin de signer ledit contrat notarié devant être signé devant Me Melyssa Turgeon, notaire, mais pour lequel les représentants de la Ville signeront devant un notaire délégué, soit Me Denys Quirion, notaire, ou encore Me Samuel Plante, notaire ;

QUE les frais relatifs aux présentes soient payés à même le règlement d'emprunt 2018-398.

3.9 OCTROI D'UN MANDAT DE REPRÉSENTATION POUR UN DOSSIER JUDICIAIRE – 350-32-700849-229

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une convocation à une audience dans le dossier 350-32-700849-229 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un dossier de bris à un véhicule en période de dégel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne peut pas être représentée par un avocat à la cour des petites créances et qu'elle doit donner un mandat de représentation à un dirigeant ou un salarié de la Ville ;





CONSIDÉRANT QUE la personne ressource la plus pertinente pour expliquer le point de vue de la Ville dans ce dossier est le directeur des travaux publics ;

R-2024-05-8148

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de représenter la Ville dans le dossier 350-32-700849-229.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – PROJET DE LA 40^E AVENUE ET DE LA 84^E RUE

CONSIDÉRANT QUE le chantier de réfection de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue est débuté ;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir un contrôle de qualitatif des matériaux pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour des offres de services a été faite et que nous avons obtenus les prix suivants, taxes non incluses :

- Englobe	30 428,18 \$
- LEQ	35 159,36 \$
- Nvira	36 536,76 \$
- Groupe ABS	Refus de soumissionner

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'Englobe est la plus basse offre conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, Monsieur Stéphane Poulin d'octroyer le contrat à la firme Englobe au coût de 30 428,18 \$, plus les taxes applicables ;

R-2024-05-8149

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection de la 84^e Rue et de la 40^e Avenue, pour la somme de 30 428,18 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer cette offre de services ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2024-515.

4.2 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – PROJET DE RÉFECTION DE LA 9^E AVENUE ENTRE LA 139^E RUE ET LA 155^E RUE

CONSIDÉRANT QUE le chantier de réfection de la 9^e Avenue, entre la 139^e Rue et la 155^e Rue est débuté ;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir un contrôle qualitatif des matériaux pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour des offres de services a été faite et que nous avons obtenus les prix suivants, taxes non incluses :

- Englobe	20 986,32 \$
- LEQ	26 260,29 \$
- Nvira	27 185,84 \$
- Groupe ABS	Refus de soumissionner

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'Englobe est la plus basse offre conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, Monsieur Stéphane Poulin d'octroyer le contrat à la firme Englobe au coût de 20 986,32 \$ plus taxes ;





R-2024-05-8150

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat à Englobe pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection de la 9^e Avenue, entre la 139^e Rue et la 155^e Rue, pour la somme de 20 986,32\$, taxes non incluses ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer cette offre de services ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2024-514.

4.3 OCTROI D'UN CONTRAT D'ÉTUDE – PROJET 40^e AVENUE ET 84^e RUE – ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à des travaux dans la 40^e Avenue et la 84^e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de certains tests, des études complémentaires sont requises ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçues le 18 avril 2024 de Englobe Corp., pour la somme de 6 197,98 \$, étant un montant budgétaire approximatif ;

R-2024-05-8151

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat d'études complémentaires à Englobe Corp., selon la proposition reçue le 18 avril 2024, au coût de 6 197,98 \$, plus les taxes applicables, le tout étant compris comme un coût budgétaire approximatif ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt 2024-515 ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer cette offre de services.

4.4 DEUX DIRECTIVES DE CHANGEMENT POUR LA RÉFECTION DE LA 9^e AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville réalise des travaux de réfection d'infrastructures municipales sur la 9^e Avenue ;

CONSIDÉRANT QUE des directives de changement ont été transmises à la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs au projet, Stantec ;

R-2024-05-8152

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte les directives de changements 24024-01R1 et 24024-03R1, aux montants respectifs de 2 855,45 \$ et de 2 441,11 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt 2024-514 ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents requis.

4.5 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectuée pour l'épandage de l'abat-poussière 2024 ;

CONSIDÉRANT les prix au litre reçus ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, M. Stéphane Poulin, d'octroyer le contrat au prix du litre le plus bas ;





CONSIDÉRANT QUE, par les années passées, une estimation de 107 000 litres a été utilisée ;

R-2024-05-8153

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le contrat d'épandage d'abat-poussière pour l'année 2024 soit octroyé à Transport Adrien Roy & Filles, au tarif de 0,4120 \$/litre, plus les taxes applicables ;

QUE les montants facturés, incluant les taxes, soient payés à même le budget de fonctionnement ;

QUE le directeur des travaux publics, M. Stéphane Poulin, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

4.6 ACQUISITION D'UN CAMION À BENNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite acquérir un nouveau camion à benne pour le service des travaux publics afin de réaliser pleinement sa mission ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à la suite de la parution de l'appel d'offres sur le SEAO pour l'acquisition d'un camion 10 roues à benne neuf ;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme reçue est celle de Camions Globocam Québec et Lévis, au prix de 276 000,00 \$, plus les taxes applicables, plus des options pour une valeur totale de 327 381,00 \$, toutes les taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, Monsieur Stéphane Poulin, d'accepter la soumission de Camions Globocam ;

R-2024-05-8154

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Camions Globocam au montant de 327 381,00 \$, toutes les taxes incluses incluant toutes les garanties en options proposées ;

QUE le directeur des travaux publics, Monsieur Stéphane Poulin, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'achat de ce camion ;

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro 2024-519.

4.7 AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a versé une compensation de 146 399,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

R-2024-05-8155

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs de l'aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ.





QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer les documents requis aux fins de la présente résolution.

4.8 MANDAT POUR LE CONTRAT DE RESURFAÇAGE DE LA 181^e RUE

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite pour le resurfaçage de la 181^e Rue entre le Boulevard Renault et le 139, 181^e Rue ;

CONSIDÉRANT les offres reçues et selon le prix à la tonne des matériaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, M. Stéphane Poulin, d'octroyer le contrat à l'offre la plus basse et conforme ;

CONSIDÉRANT QUE, le projet est estimé (ajustement du bitume et les quantités qui peuvent varier légèrement) à plus ou moins 112 385,50 \$, toutes taxes incluses ;

R-2024-05-8156

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le contrat de resurfaçage de la 181^e Rue, entre le boulevard Renault et le 139, 181^e Rue soit octroyé à Construction Abénakis au coût de 113,66\$/tonne, plus les taxes applicables ;

QUE les montants facturés, incluant les taxes, soient payés à même le budget de fonctionnement ;

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Poulin, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

4.9 MANDAT SEAO POUR LE DÉPÔT DU PROJET DE LA ROUTE DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder au pavage de la route du Parc-Industriel ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres doit être lancée pour ces travaux de pavage sur la plateforme de service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)

R-2024-05-8157

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, à publier un appel d'offres publique sur le site du SEAO concernant le contrat de pavage de la route du Parc-Industriel.

4.10 ACCEPTATION DES OFFRES POUR L'APPEL D'OFFRE 24-0058 – DISPOSITION DE BIENS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a souhaité se départir d'un certain nombre de biens mobiliers lui appartenant ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a alors lancé un appel d'offres sur le site du Centre d'acquisitions gouvernementales ;

CONSIDÉRANT les offres reçues et la recommandation qui a été faite au conseil ;

R-2024-05-8158

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de vendre les biens suivants, aux prix et aux personnes indiqués dans la liste ci-dessous :

1. Rétrocaveuse Caterpillar 430D, 2005, au prix de 33 250,00 \$, à GTC Construction inc. ;





2. Balai Eddynet avec réservoir, au prix de 5 999,99 \$, à J. Noël Francoeur inc. ;
3. 2 palans électriques, au prix de 222,00 \$, à Gilles Pilote ;
4. Une caméra, localisateurs de fuite et de conduite, au prix de 501,00 \$, à Municipalité de Val-des-Bois.

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents nécessaires à ces ventes.

4.11 ACHAT D'UN BALAI RAMASSEUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se porter acquéreur d'un balai ramasseur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu quatre offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, d'accorder le contrat à Équipements SMS pour un montant total de 49 778,65 \$, plus les taxes applicables ; la Ville se réservant le droit de retrancher l'installation et/ou la livraison du mandat ;

R-2024-05-8159

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville achète un balai ramasseur de Équipements SMS, au prix de 49 778,65 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la proposition datée du 2 mai 2024, mais que le directeur des travaux publics de la Ville pourra retrancher l'installation et/ou la livraison du contrat de services au besoin ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution ;

QUE la dépense soit payée à même le règlement d'emprunt 2023-496 en partie et en partie à même les revenus découlant de la vente d'actifs mobiliers prévus à la résolution précédant celle-ci.

5. URBANISME

5.1 PERMISSION DE STATIONNEMENT SUR LE 9^E AVENUE – MODIFICATION À LA RÉOLUTION R-2024-04-8126

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le 15 avril 2024 la résolution R-2024-04-8126 pour une permission spéciale de stationnement sur la 9^e Avenue ;

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé a été confondu lors d'un échange courriel entre deux localisations situées sur la 9^e Avenue ;

R-2024-05-8160

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie l'autorisation donnée et la résolution R-2024-04-8126 pour que la localisation visée soit la 9^e Avenue, entre la 181^e Rue et la 179^e Rue ;

QUE l'interdiction de stationner à cet endroit demeure valide en dehors de la période indiquée à la résolution R-2024-04-8126.

5.2 DÉROGATION MINEURE AU 642-A, ROUTE DU GOLF

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure touchant le 642-A, route du Golf, concernant la mesure de la marge avant ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été présentée et étudiée par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la recommandation transmise au conseil ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public indiquant que cette demande de dérogation mineure serait présentée au conseil en date des présentes a été donné le 18 avril 2024 ;





CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucune opposition ou autre commentaire sur cette demande de dérogation mineure ;

R-2024-05-8161

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure au 642-A, afin d'autoriser une marge de recul inférieure à la norme, alors que la norme minimale est de 7,50 mètres, mais seulement à deux mètres (2,00 m) de la ligne avant.

5.3 DÉROGATION MINEURE AU 575, BOULEVARD RENAULT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure touchant le 575, boulevard Renault, concernant la superficie d'une enseigne commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été présentée et étudiée par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la recommandation transmise au conseil ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public indiquant que cette demande de dérogation mineure serait présentée au conseil en date des présentes a été donné le 18 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucune opposition ou autre commentaire sur cette demande de dérogation mineure ;

R-2024-05-8162

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure au 575, boulevard Renault, afin d'autoriser une superficie d'une enseigne commerciale autonome de 8,50 mètres carrés, alors que la norme maximale est de 7,50 mètres carrés.

6. SPORTS ET LOISIRS

6.1 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME PRIMA

ATTENDU QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

ATTENDU QUE le projet visé est l'asphaltage du stationnement du Parc des Rapides ;

R-2024-05-8163

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMA ;

QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, à déposer et signer la demande d'aide financière ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

6.2 OCTROI DU CONTRAT POUR LES JEUX D'EAU – REPORTÉE





6.3 AUTORISATION POUR UNE TERRASSE À L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite ouvrir, chaque été, une terrasse sur le terrain du stationnement de l'aréna ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Ville devra se faire émettre un certificat d'usage temporaire à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit statuer sur cette utilisation de son espace public ;

R-2024-05-8164

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise cette utilisation de son stationnement d'aréna pour la présente année et les années à venir.

QUE les dates d'autorisation pour cet usage seront approximativement du 15 avril au 15 octobre de chaque année.

6.3 ENGAGEMENT ET APPUI AUPRÈS DU COMITÉ DE CANDIDATURE – VILLE DE SAINT-GEORGES – 61^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Georges présente sa candidature pour l'obtention de la 61^e Finale des Jeux du Québec à l'été 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Finale des Jeux du Québec, axée sur la jeunesse, contribuera à la promotion du sport et à l'adoption de saines habitudes de vie auprès de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE cet événement d'envergure est une opportunité unique de mobilisation des citoyens, des organismes et des divers intervenants du milieu organisateur;

CONSIDÉRANT QUE les retombées sportives, socioéconomiques et touristiques seront nombreuses et auront un impact durable et positif pour le milieu hôte et les villes avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE notre organisation entend se joindre au nombre des partenaires de la 61^e Finale des Jeux du Québec;

R-2024-05-8165

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à devenir partenaire à la réussite de la 61^e Finale des Jeux du Québec en fournissant gratuitement les biens et services cités en annexe. Le partenariat est conditionnel à ce que la Ville de Saint-Georges soit retenue pour organiser la Finale des Jeux du Québec à l'été de l'année 2027 ;

QUE la Ville de Beauceville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer les documents requis à l'exécution de la présente résolution.

7. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE – SEAO – CAMION DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir un nouveau camion autopompe pour son service de sécurité incendie ;

R-2024-05-8166

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, à publier un appel d'offres publique sur le site du SEAO concernant le contrat d'acquisition d'un camion autopompe neuf.





8. TRÉSORERIE

8.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2024-05-8167

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 3 mai 2024 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

8.2 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC MANDATAIRE - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2024-2029

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Beauceville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

R-2024-05-8168

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville :

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

AUTORISE la directrice générale adjointe et trésorière, madame Mélanie Quirion, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – SÉCURITÉ DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU PARC-INDUSTRIEL ET DE LA ROUTE DU GOLF

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite améliorer la sécurité de l'intersection de la route du Golf et de la Route du Parc-Industriel ;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection a déjà fait l'objet de plusieurs accidents ;

CONSIDÉRANT QUE la route du Golf est de compétence provinciale ;

R-2024-05-8169

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville demande au ministère des Transports et de la Mobilité Durable d'étudier la sécurité et les améliorations possibles de l'intersection de la route du Golf et de la Route du Parc-Industriel ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer une lettre de demande à cet effet au ministère des Transports et de la Mobilité Durable.





9.2 POLITIQUE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la violence conjugale touche malheureusement beaucoup de personnes ;

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'employeur, la Ville de Beauceville a la responsabilité de protéger ses employés en vertu de la loi dans le cadre de leur travail ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu un projet de politique en matière de violence conjugale ;

R-2024-05-8170

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte cette politique en matière de violence conjugale ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer cette politique en matière de violence conjugale.

9.3 FERMETURES DES CAISSES DESJARDINS

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre ville/municipalité/MRC compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre ville/municipalité/MRC ;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

ATTENDU QUE notre ville souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre ville à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

R-2024-05-8171

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de notre ville joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté ;

QUE cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer et transmettre tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

10. VARIA

10.1 CONTRAT DES JEUX D'EAU

Vincent Roy demande si l'octroi se fera bientôt.
Sandra Bernard dit probablement à la prochaine séance et Serge Vallée précise que les travaux devraient se terminer vers la fin septembre.

10.2 GRANDS CHANTIERS DE LA VILLE

Patrick Mathieu parle des citoyens qui vont dans les grands chantiers, de faire attention et d'être prudents, vu la machinerie en bordure des travaux.





10.3 CIRCULATION SUR LES CHANTIERS DE LA VILLE

Nicole Jacques rappelle aux citoyens de ne pas circuler inutilement dans les sites de travaux.

10.4 COMITÉ D'AIDE DE BEAUCEVILLE

150 personnes ont assisté, à la Chapelle, à un événement, elle félicite le CAB.

10.5 FÊTES DES MÈRES

David Veilleux souhaite une bonne fête des mères à toutes les mères.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Paul Boucher ; où est rendu le projet de réfection du rang Saint-Joseph.
Patrick Mathieu dit que les chiffres sont exorbitants.
Serge Vallée indique que la demande était recevable, mais que les argents manquent dans le budget provincial.
François Veilleux demande à Serge Vallée la catégorie de route.
Serge Vallée répond qu'elle est catégorisée 2.
Patrick Mathieu répond que les subventions, à cette date, sont allouées.
François Veilleux rappelle que la Ville a acquis des équipements pour du pavage chaud.
Patrick Mathieu indique que l'équipement n'est pas arrivé et qu'il faut continuer de persévérer.

Brigitte Hamel : considérant les événements récents relativement à la situation de l'escouade canine, elle demande notre position par rapport au contrat actuel. Le maire répond que c'est une situation à l'interne et qu'ils continuent d'en discuter.

Madame Hamel répond que la Ville aurait reçu des déclarations en mars et demande ce que la Ville souhaite faire.

Serge Vallée répond que des accusations ont été portées, mais que la justice ne l'a pas encore jugée coupable. Que l'escouade canine n'est plus un refuge, mais qu'ils peuvent toujours agir à titre de 'police' des chiens. Ils prennent les animaux et seront amenés chez un vétérinaire et que les animaux ne resteront plus là (à l'escouade canine).

Elle demande ce qu'on fait en attendant, que ça prend 3 mois avoir une licence de refuge.

Serge Vallée rappelle que le MAPAQ est responsable du bien-être animal.

Madame Hamel demande pourquoi la SPA n'a pas été sollicitée pour des solutions. Elle demande quelle est l'alternative.

Serge Vallée indique qu'il ne peut pas répondre à cela.

Madame Hamel demande ce qu'on fait.

Serge Vallée répond que c'est le travail du MAPAQ.

François Veilleux indique que la Ville va se pencher sur le dossier.

Madame Hamel demande si l'entreprise a eu des subventions et demande le rapport d'activités.

Serge Vallée rappelle que le gouvernement lui demande de réguler les chiens, mais pas les chats.

Serge Vallée rappelle que la SPA a refusé de donner le service mais qu'on n'a pas rejeté la SPA.

Madame Hamel indique que c'est le choix de la Ville de ne pas faire de contrôle à ce niveau pour les stérilisations obligatoires et autres.

Michel Poulin : le resurfaçage, cela n'implique aucuns travaux en profondeur.

Il demande si les trous d'hommes vont être encore plus profonds.

Patrick Mathieu dit que cela va être repensé pour les travaux et que l'écoulement de l'eau va passer au bon endroit. Que c'est pour bien faire les choses qu'on le fait à pleine largeur du chemin.

François Veilleux indique que nos travaux publics vont veiller à ce que cela se fasse professionnellement.

Jacques Légaré : pour la route de la Desserte, il demande combien de distance seront faites.

Patrick Mathieu répond presque 2 kilomètres.





Jacques Légaré : politique en matière de violence conjugale, pourquoi c'est à la Ville de faire cela ?

Sandra Bernard indique la référence à l'article 51(16) de la loi sur la CNESST.
Nicole Jacques indique que c'est une suite à la politique sur le harcèlement et que c'est pour sensibiliser l'employeur et sa vigilance.

Jacques Légaré : fermeture des points de services de Desjardins, ce n'est pas pour les points de services à Beauceville.

Patrick Mathieu répond que ce n'est qu'un appui à d'autres municipalités/MRC.

Sébastien Roy : cyber-attaques. Cela fait suite à ce que La Guadeloupe a subi.
Nicole Jacques dit que c'est provincial.

Le maire indique qu'on avait déjà une protection, mais qu'on fera quelque chose d'encore plus professionnel.

Sébastien Roy : camion benne. Combien d'offres la Ville a-t-elle reçue ?

Patrick Mathieu répond une seconde offre mais qu'on octroie à la meilleure soumission.

Sylvio Morin : route de la Desserte. La Ville a-t-elle eu l'argent ?

Serge Vallée indique qu'on a eu un refus, que notre demande était bonne, mais qu'ils ont retenu une centaine de demandes sur 500. Notre idée est d'utiliser la TECQ (retour sur l'essence) à passer avant une certaine date, plus des montants dans les gravières et un surplus en argent comptant.

Sylvio Morin confirme que c'est un montage financier et si cela se fera cette année.

Serge Vallée et les élus confirment que oui. Serge Vallée rappelle que les urbanistes avec qui on a travaillé prévoit un achalandage supérieur de cette route.

Sylvio Morin : pour le stationnement, ce ne serait pas mieux d'attendre avec le projet de traverse.

Les élus sont d'accord et indiquent qu'il faudra parler avec la MRC.

Sylvio Morin : peut-on faire du camping sur les terrains de la Ville. Une roulotte est installée sur la 2^e Avenue (Chapman) sur le terrain de la Ville.

Serge Vallée indique qu'avec cette plainte, on va demander à nos inspecteurs de passer voir. Monsieur Morin est d'accord pour déposer lui-même la plainte.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-05-8172

IL est proposé par David Veilleux appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance :

20h54

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

ME SANDRA BERNARD, greffière

